

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Clean Screen Summer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Vierol AG	
Rue:	Karlstrasse 19	
Lieu:	D-26123 Oldenburg	
Téléphone:	+49 (0) 441 – 210 20 – 0	Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 –111
e-mail:	info@vierol.de	
Internet:	www.vierol.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord (Göttingen)
+49 (0)551/19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 2 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification SGH	
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	< 1 %
	500-234-8 01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,1 %
	220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H317 H400 H411	
5392-40-5	citral	< 0,1 %
	226-394-6 605-019-00-3 01-2119462829-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317	
138-86-3	dipentène	< 0,1 %
	205-341-0 601-029-00-7 01-2120766421-57	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410	
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	< 0,1 %
	200-143-0 603-085-00-8 01-2119980938-15	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1; H312 H302 H315 H318 H335 H400	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	< 1 %
		dermique: DL50 = >= 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4100 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 670 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100	
5392-40-5	226-394-6	citral	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 6800 mg/kg	
52-51-7	200-143-0	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	< 0,1 %
		par inhalation: CL50 = > 0,12 - < 1,14 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 211 mg/kg M akut; H400: M=10	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface anioniques, parfums (Citral), agents conservateurs (2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol).

Information supplémentaire

This mixture contains no substances of very high concern (SVHC) which are included in the Candidate List according to Article 59 of REACH.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 3 de 14

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

- Mousse
- Poudre d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Jet d'eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Formation of toxic gases is possible during heating or in case of fire.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 4 de 14

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec.

Protéger contre: Gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	175 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	52 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1650 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,81 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour
5392-40-5	citral			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	9 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,7 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	10,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,6 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1,8 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,6 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	2,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,18 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,071 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,917 mg/kg
Sédiment marin		0,092 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10000 mg/l
Sol		7,5 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
Eau douce		0,00403 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0011 mg/l
Eau de mer		0,000403 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0499 mg/kg
Sédiment marin		0,00499 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,03 mg/l
Sol		3 mg/kg
5392-40-5	citral	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,068 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,125 mg/kg
Sédiment marin		0,013 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,6 mg/l
Sol		0,021 mg/kg
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	
Eau douce		0,01 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,003 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,041 mg/kg
Sédiment marin		0,003 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,43 mg/l
Sol		0,5 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 7 de 14

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser:

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. DIN EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Modèles de gants recommandés: EN ISO 374

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Breakthrough time: > 8h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	orange
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	7,0 - 8,0

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 100 °C

Point d'éclair: non déterminé

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 8 de 14

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,998 g/cm³
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 9 de 14

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts				
	orale	DL50 4100 mg/kg	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 >= 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 402
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	orale	DL50 670 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 402
5392-40-5	citral				
	orale	DL50 ca. 6800 mg/kg	Rat	Study report (1978)	Method: BASF-test according to internal
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1978)	internal BASF-Test: single dose group ex
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol				
	orale	DL50 211 mg/kg	Rat	Study report (2001)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2000)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 > 0,12 - < 1,14 mg/l	Rat	Study report (2003)	OECD Guideline 403

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,1 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	other: EG Guideline 92/69 C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 27,7 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	other: EU-Guideline 92/69 EWG
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	other: EG Guideline 92/69/EWG
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,2 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,27 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 ca. 16,7 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	REACH Registration Dossier	other:
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,15 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,94 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1995)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(13 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
5392-40-5	citral					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6,78 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: German standard DIN 38412, part L
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 103,8 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1989)	other: DIN 38412 L9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1988)	other: Directive 79/831 EWG, C2 annex V
	Toxicité bactérielle aiguë	(ca. 160 mg/l)	0,5 h	activated sludge, domestic	Study report (1994)	OECD Guideline 209
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 35,7 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Study report (1984)	EPA OPP 72-1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,25 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	Study report (1998)	other: ISO guideline 10253 and U.S. EPA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1981)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 21,5 mg/l	49 d	Oncorhynchus mykiss	Study report (1996)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,27 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1992)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(ca. 230 mg/l)	0,5 h	Boue activée	Study report (2002)	OECD Guideline 209

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 11 de 14

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			
	OCDE 301B	>70%		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	0,3
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,63
5392-40-5	citral	2,76
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	0,21

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	ca. 6,62	Lepomis macrochirus	REACH Registration D
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	3,16	calculated value	EPIWIN calculation (

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 12 de 14

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV):

0,025 % (0,252 g/l)

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 13 de 14

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
VOC: Volatile Organic Compounds

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Clean Screen Summer

Date de révision: 09.09.2021

Page 14 de 14

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)